



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 24 juin 2013

CM 3376/13

**OJ/CONS
ECOFIN**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Hans Gilbers
hans.gilbers@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32.2-281.9891/6685
Objet: 3252^e session du Conseil de l'Union européenne
(Affaires économiques et financières)
Date: 9 juillet 2013
Heure: 10.00
Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour provisoire

Délibérations législatives
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"

- (évent.) Proposition relative à un mécanisme de résolution unique **[première lecture]**
 - = Présentation

- Divers
 - = Propositions législatives en cours d'examen
 - Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"

- Présentation du programme de travail de la présidence lituanienne⁽¹⁾
 - = Échange de vues

- (évent.) Suivi du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013
 - = Échange de vues

- (évent.) Adoption de l'euro par la Lettonie (*)
 - a) Décision du Conseil conformément à l'article 140, paragraphe 2, du traité relative à l'adoption par la Lettonie de l'euro au 1^{er} janvier 2014
 - b) Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 974/98 concernant l'introduction de l'euro en Lettonie
 - c) Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2866/98 concernant le taux de conversion de l'euro pour la Lettonie
 - = Adoption d'actes législatifs

- (évent.) Mise en œuvre du "two-pack"
 - a) Code de conduite concernant les projets de plan budgétaire
 - = Approbation
 - b) Décision déléguée de la Commission concernant le contenu et le champ d'application de l'obligation de faire rapport pour les États membres faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif
 - = Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué

(1) Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil

- (évent.) Communication de la Commission portant sur un calendrier de convergence vers l'objectif à moyen terme et visant à rendre opérationnelle la clause d'investissement dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance
 - = Échange de vues

- Suivi de la réunion des ministres adjoints des finances des pays du G20 (St-Petersbourg, les 6 et 7 juin 2013) et préparation de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 (Moscou, les 19 et 20 juillet 2013)
 - = Échange de vues
 - = Mandat

- Divers

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé

o
o o

p.m.:

Lundi 8 juillet 2013

15 h 00 Eurogroup

Mardi 9 juillet 2013

9 h 00 Petit déjeuner

10 h 00 Session du Conseil (ECOFIN)

13 h 30 Dialogue ministériel avec les pays candidats (*déjeuner*)

15 h 00-17 h 00 Festivités de l'euro (pour célébrer l'entrée de la Lettonie dans la zone euro)

NB: *Veillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu.*

NB: *Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 dans lequel sont fixées les modalités de son obtention.*